

*Le Directeur de Cabinet
du Président de la République*

Madame Françoise FERAT
Sénatrice de la Marne
SÉNAT
15 RUE DE VAUGIRARD
75291 PARIS CEDEX 06

Paris, le 10 JUIL. 2010

Madame la Sénatrice,

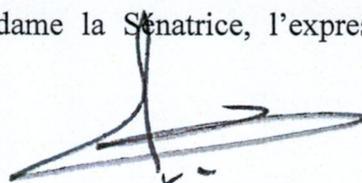
Le Président de la République a bien reçu la lettre ouverte que vous avez souhaité lui adresser, conjointement avec vos collègues députés et sénateurs. Attentif à votre démarche et aux raisons qui la motivent, il m'a confié le soin de vous en remercier.

Soyez assurée que le Chef de l'Etat a pris connaissance de vos préoccupations relatives au dispositif de régulation européenne du secteur de la vigne, reposant sur un plafond annuel de nouvelles plantations à hauteur de 1% des superficies plantées par Etat membre.

Comme a eu l'occasion de le rappeler Monsieur Didier GUILLAUME, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, à l'occasion de la séance de questions du 11 juin dernier à l'Assemblée nationale, le Gouvernement est pleinement engagé afin d'obtenir la prorogation de 2030 à 2050 de ses droits de plantation.

Dans le cadre du règlement Omnibus, la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen a adopté le principe de cette prorogation. Il convient à présent de réunir une majorité d'États membres autour de cette ambition, dans l'intérêt de l'économie viticole de notre pays et de l'Union européenne. Ne doutez pas de la détermination du Président de la République et du Gouvernement à agir en ce sens, dans le cadre des prochaines discussions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes hommages.



Patrick STRZODA

Référence à rappeler
PDR/CP/BEAR/C062989

